



Vente appartement, travaux votés avant

Par oceane450

Bonjour à tous.

Je vous expose la situation, je souhaite vendre mon appartement.

Nous avons réalisés une AG avant de prendre cette décision. Des travaux ont été votés pour 2021, ces travaux doivent passer par chez nous. Nous avons 3 devis. Mais pas de choix fait (nous 2 copropriétaires)

Je ne pense pas pouvoir réaliser les travaux avant la vente pour diverses raisons.

Pour la vente, l'acquéreur sera averti des travaux qui ont été votés. Les devis lui seront montrés.

Suis je obligé de réaliser les travaux avant la vente? Est-ce à moi de payer? Comment cela sera stipulé sur l'acte de vente? L'acquéreur choisi le devis avant le compromis et devra s'y tenir? Je déduis les travaux du prix de vente ou dois je rembourser par la suite?

Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

Il est préférable de tenir compte des travaux à réaliser pour vous mettre d'accord sur le prix et que ceci soit bien acté.

Par oceane450

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne journée à vous